

**NOMINATION****Professeur émérite****TABLEAU 10**

| <b>NOMINATION</b>  |  |
|--|--|
| <b>Professeur émérite</b>                                      |  |
| <b>Références dans le guide</b>                                | S5 – 3   |
| 2 copies papier recto-verso, non brochées a/s de Louise Légaré | Le département est responsable de la conservation de l'original du dossier   |
| <b>Numérisation et dépôt dans «Histologie»</b>                 | <p><u>Numérisation</u> : Numériser en basse résolution (max 10Mo), supprimer les pages blanches</p> <p><u>Enregistrement du dossier dans «Histologie»</u> :</p> <p><u>Un seul fichier</u> : <b>Nom_Prénom_Éméritat_année</b> (le document numérisé doit être présenté <u>exactement</u> dans le même ordre que le document papier ainsi que dans l'ordre mentionné ci-dessous)</p> |

**Ordre de présentation des documents** (Il est très important de présenter les documents qui composent le dossier dans l'ordre indiqué)

Le titre de professeur émérite, que l'Université décerne en reconnaissance de services exceptionnels, est une très haute distinction qui ne peut être obtenue que sur présentation d'un dossier justificatif. Si le département décide, avec l'accord du professeur, de présenter une demande de titre de professeur émérite pour le professeur admissible, le dossier de justification, qui demeurera confidentiel tout au long de la procédure, devra comprendre :

- ✓ Une lettre de recommandation de la direction du département mettant en relief le caractère exceptionnel du dossier du professeur. Cette lettre constituera la base du plaidoyer que la doyenne ou le vice-doyen affaires professorales et développement pédagogique et professionnel fera devant le comité de l'éméritat du Conseil de l'Université;
- ✓ Le *curriculum vitae* à jour du professeur, faisant la synthèse de ses activités par volet (enseignement, recherche, rayonnement et contribution à l'institution), en débutant par les activités les plus récentes. Notez qu'un rôle administratif éminent ne saurait à lui seul fonder l'octroi du titre;
- ✓ Lettres de recommandation provenant de l'externe;
- ✓ Une lettre du professeur (présentation de son dossier).

À toutes fins utiles, vous trouverez ci-après la Politique sur l'Honorariat et l'Éméritat de l'Université de Montréal :

[http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/user\\_upload/secretariat/doc\\_officiels/reglements/enseignement/pens50\\_12-reglement-honorariat-emeritat.pdf](http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/user_upload/secretariat/doc_officiels/reglements/enseignement/pens50_12-reglement-honorariat-emeritat.pdf)